

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	AROMATIC C6 CUT
Synonymes	:	C6 Aromatics
Nom de la substance	:	Distillates (petroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic
No. de la substance	:	273-266-0 (EINECS)
Caractérisation chimique	:	Hydrocarbons having carbon numbers higher than C5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Fabrication; Répartition de la substance; Utilisation en tant qu'intermédiaire; Utilisation en tant que carburant
--------------------------	---	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Numéro d'enregistrement	Téléphone
Basell Polyoléfines France SAS Chemin départemental 54 B.P. 14 13131 Berre l'Etang Cedex France	01-2119480484-33-0000	+31 (0) 10 713 6860
Raffinerie de Berre		
MUO Polyolefine GmbH Berghauser Weg 50 85126 Münchsmünster Allemagne	01-2119480484-33-0001	+31 (0) 10 713 6860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice	:	RegulatoryComplianceROP@velogy.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Basell Polyoléfines France SAS	Numéro de site :+33 (0) 4 42 74 42 74
MUO Polyolefine GmbH	+49 8402 7 6112

Centre antipoison :

ORFILA (INRS)
FR: + 33 (0)1 45 42 59 59
24 heures tous les jours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Mutagenicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B	H340: Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, Catégorie 1A	H350: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Effets sur ou via l'allaitement	H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétra-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

: Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/ pendant l'allaitement.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version 1.0 Date de révision: 05/11/2026 Numéro de la FDS: BEN255 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 05/11/2026

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : Distillates (petroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic

No.-CE : 273-266-0 (EINECS)

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (%) w/w)	Facteur M, SCL, ATE
Distillates (petroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic	68955-29-3 273-266-0	>= 90 - <= 100	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Benzene	71-43-2 200-753-7	>= 70 - < 90	
Toluene	108-88-3 203-625-9	>= 1 - < 10	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les effets néfastes dus à l'inhalation répétée peuvent inclure
Irritation aiguë du système respiratoire conduisant à une oppression de la poitrine et à un état asthmatique.
Vertiges
Somnolence
sensation de brûlure ou de picotement de l'oeil

Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Susceptible de nuire au fœtus.
Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Susceptible de nuire au fœtus.
Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les petits feux

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.
Le produit va flotter sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface.
Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Recueillir le maximum possible de déversement à l'aide d'un matériau absorbant approprié.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Éliminez l'absorbant saturé ou utilisez des produits de nettoyage appropriés, car une combustion spontanée peut se produire.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Fournir un environnement de travail pour minimiser l'exposition des personnes et des équipements de protection appropriés pour la manipulation du produit, car il n'existe pratiquement aucune donnée sur la nocivité de ce produit. Veiller à une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Voir la Section 1.2.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version 1.0 Date de révision: 05/11/2026 Numéro de la FDS: BEN255 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 05/11/2026

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Benzene	71-43-2	TWA	0.5 ppm 1.65 mg/m3	2004/37/EC
		Information supplémentaire: Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes		
		VME	0.5 ppm 1.65 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 1A - Substances que l'on sait être cancérogènes chez l'homme, Mutagène de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		
Toluene	108-88-3	TWA	50 ppm 192 mg/m3	2006/15/EC
		Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau		
		STEL	100 ppm 384 mg/m3	2006/15/EC
		Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau		
		VME	20 ppm 76.8 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Bruit, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	100 ppm 384 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Bruit, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants résistants aux produits chimiques tels que :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

Matière des gants : fluoroélastomère ; épaisseur : 0,4 mm ; durée avant d'être percés : ≥ 480 min. Il faut remplacer les gants après les avoir portés pendant 8 heures. Les gants de protection sélectionnés doivent être conformes à la norme EN 374 dérivée. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps : Tenue de protection antistatique ignifuge.
Chaussures de sécurité

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Mesures de protection : Assurer une ventilation adéquate.
Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Enlever le sol contaminé.

Eau : Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore, jaune, à, brun foncé

Odeur : type hydrocarbure

Seuil olfactif : donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version 1.0	Date de révision: 05/11/2026	Numéro de la FDS: BEN255	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 05/11/2026
----------------	---------------------------------	-----------------------------	--

Point/intervalle de fusion	:	-100 - -29 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	78.3 - 98 °C
Inflammabilité	:	Facilement inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1 % (v)
Point d'éclair	:	< 21 °C
Température de décomposition	:	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
pH	:	donnée non disponible
Viscosité Viscosité, cinématique	:	0.64 - 1.07 mm ² /s (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	0.035 - 0.16 g/l
Solubilité dans d'autres solvants	:	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 2.2 - 6.5
Pression de vapeur	:	41 kPa (50 °C)
Densité	:	0.8271 g/cm ³ (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Non applicable

Auto-inflammation : 401 - 502 °C

Tension superficielle : 70.2 - 72 mN/m, 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible. Stable dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases
Oxydants forts
Composés fortement halogénés

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Benzene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,970 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 44.5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin.): 8,260 mg/kg

Toluene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 25.7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 5,000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Distillates (petroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic:

Résultat : Irritation sévère de la peau

Benzene:

Résultat : Irritation de la peau

Toluene:

Résultat : Irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version 1.0 Date de révision: 05/11/2026 Numéro de la FDS: BEN255 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 05/11/2026

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Distillates (pétroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic:

Résultat : Irritation des yeux

Benzene:

Résultat : Irritation des yeux

Toluene:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Benzene:

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Toluene:

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

Composants:

Distillates (pétroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Effets mutagènes sur les gamètes de l'homme sans que la transmission à la progéniture ait été démontrée

Benzene:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité chez les mammifères. Preuve que la substance a le potentiel de provoquer des mutations des cellules germinales.

Toluene:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Négatif en génotoxicité à la fois avec les tests in vitro et in vivo.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Composants:

Distillates (petroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic:

Cancérogénicité - Evaluation : Résultats positifs dans les études épidémiologiques sur l'homme.

Benzene:

Cancérogénicité - Evaluation : Résultats positifs dans les études épidémiologiques sur l'homme.

Toluene:

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Composants:

Benzene:

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
- Evaluation

Toluene:

Toxicité pour la reproduction : Des études indiquent un risque pour les bébés en période
- Evaluation d'allaitement
Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Distillates (petroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

Benzene:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

avec irritation des voies respiratoires., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

Toluene:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Distillates (pétroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

Benzene:

Organes cibles : Sang
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

Toluene:

Organes cibles : Système nerveux
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Distillates (pétroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Benzene:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Toluene:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Distillates (petroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Benzene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 29 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : EC10: \geq 0.013 mg/l
Durée d'exposition: 27 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

CL50: 8.25 mg/l
Durée d'exposition: 27 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

LOEC: 1.6 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

Durée d'exposition: 32 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

NOEC: 0.8 mg/l
Durée d'exposition: 32 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2.97 mg/l
Durée d'exposition: 7 Jrs
Espèce: Ceriodaphnia (puce d'eau)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toluene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus kisutch): 5.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 HOUR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia): 3.78 mg/l
Durée d'exposition: 48 HOUR

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata): 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Nitrosomonas sp.): 84 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1.4 mg/l
Durée d'exposition: 40 Jrs
Espèce: Oncorhynchus kisutch

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0.74 mg/l
Durée d'exposition: 7 Jrs
Espèce: Ceriodaphnia dubia

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Benzene:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable
Biodégradation: 63 - 96 %

Stabilité dans l'eau : Remarques: S'hydrolyse lentement.

Toluene:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

Biodégradation: 80 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Benzene:

Bioaccumulation : Remarques: Cette substance n'est pas censée s'accumuler dans le milieu biologique.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2.13

Toluene:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 90
Remarques: Cette substance n'est pas censée s'accumuler dans le milieu biologique.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2.69

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Benzene:

Stabilité dans le sol : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Toluene:

Stabilité dans le sol : Remarques: Faible probabilité d'adsorption par le sol attendue

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Benzene:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Toluene:

Information écologique supplémentaire : Aucune autre information n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Après récupération du solvant, éliminer les résidus comme déchets dangereux.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer les résidus du produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 1268
ADR	:	UN 1268
RID	:	UN 1268
IMDG	:	UN 1268

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	
ADR	:	(,)
RID	:	(Benzene, Toluene)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version 1.0 Date de révision: 05/11/2026 Numéro de la FDS: BEN255 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 05/11/2026

IMDG : (,)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	CMR, F, N2
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Étiquettes : 3 (CMR, F, N2)

ADR
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : D/E

RID
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3

IMDG
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : oui

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

RID
Dangereux pour l'environnement : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Base réglementaire	:	Code IBC
Nom du produit	:	BENZENE AND MIXTURES HAVING 10% BENZENE OR MORE
Type de bateau	:	3
Catégorie de pollution	:	Y

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3 Numéro sur la liste 5: Benzene Numéro sur la liste 28: Benzene Numéro sur la liste 28: Distillates (pétroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic Numéro sur la liste 29: Distillates (pétroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic Numéro sur la liste 29: Benzene Numéro sur la liste 40 Numéro sur la liste 48: Toluene Numéro sur la liste 72: Benzene Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez
---	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable contacter votre fournisseur.
- Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
- Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 4, 4 bis
- Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-18 (Code du travail)
- Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4734
- Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 89 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- DSL : Aucun des composants de ce produit ne se trouve dans la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

liste canadienne DSL, mais tous se trouvent dans la liste NDSL.

Distillates (petroleum), light thermal cracked, debutanized aromatic

ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
REACH	:	Si le produit a été acheté auprès de Rotterdam Olefins & Polyolefins B.V., nous confirmons que les substances chimiques contenues dans ce produit ont été enregistrées conformément à la réglementation REACH (Règlement UE n° 1907/2006), dans les délais fixés par celle-ci.
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
CH BAGREG	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
MXINSQ	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NCI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
UKREACH	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KKDIK	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2004/37/EC	:	Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / TWA	:	moyenne pondérée dans le temps
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



AROMATIC C6 CUT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/11/2026	BEN255	Date de la première version publiée: 05/11/2026

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR